



Règlement 582-2023
décrétant une dépense et autorisant
un emprunt de 275 000 \$ pour le
bouclage du réseau d'aqueduc entre
la rue du Prince et l'avenue des Seigneurs

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur doit faire réaliser des travaux sur le réseau d'aqueduc;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas les disponibilités financières pour payer ces travaux et, à cet égard, prévoit dépenser et emprunter jusqu'à un maximum de 275 000 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 septembre 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement suivant soit adopté.

1. AUTORISATION DE TRAVAUX

Le conseil est autorisé à réaliser des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc sous le parc Camille-Michel entre la rue du Prince et l'avenue des Seigneurs, y incluant tous les frais inhérents, les frais de financement et les taxes applicables.

Le tout selon l'estimation approuvée par monsieur Joel Houde, ingénieur municipal au Service du génie, datée du 15 septembre 2023 laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme l'annexe A.

2. DÉPENSE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 275 000 \$ pour les fins du présent règlement.

3. EMPRUNT ET TERME

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant 275 000 \$ sur une période de 20 ans.



Règlement 582-2023
décrétant une dépense et autorisant
un emprunt de 275 000 \$ pour le
bouclage du réseau d'aqueduc entre
la rue du Prince et l'avenue des Seigneurs

4. BASSIN DE TAXATION – AQUEDUC

Pour pourvoir à 100 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt décrété par le présent règlement visant la réfection de conduite sur le réseau d'aqueduc, il est imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables desservis ou aux termes des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par le système d'aqueduc municipal, lesquels sont identifiés sur le plan joint à l'annexe B et daté du 13 septembre 2023, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année

5. AFFECTATION

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

6. APPROPRIATION DE CONTRIBUTION OU DE SUBVENTION

Le conseil affecte, à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.



Règlement 582-2023
décrétant une dépense et autorisant
un emprunt de 275 000 \$ pour le
bouclage du réseau d'aqueduc entre
la rue du Prince et l'avenue des Seigneurs

7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2023

(s) Yan Senneville

Yan Senneville
Greffier

(s) Jacques Gariépy

Jacques Gariépy
Maire



ESTIMATION BUDGÉTAIRE

Projet: **Bouclage de l'aqueduc de l'avenue des Seigneurs**
Description: **Raccordement des conduites d'aqueduc de l'avenue des Seigneurs et de la rue du Prince par le parc Camille-Michel**
Date: **2023-09-15**
Par: **A.Reid et J.Houde**

Dernière mise à jour du formulaire: 2022-06-06

Item	Description du travail	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant
A	Aqueduc				
1.1	Conduite d'aqueduc 150mm PVC DR-18 inclus les accessoires, l'excavation, la membrane, le matériel d'enrobement, la compaction inclut une sous assise en pierre nette avec membrane géotextile	m. lin	60	395.00 \$	23 700.00 \$
1.2	Isolant au-dessus des conduites pluviales (TBA 90mm, PEHD 150mm) Incluant la fourniture et l'installation	m²	10	75.00 \$	750.00 \$
1.3	Vanne d'arrêt 150mm Tyton inclus accessoires, installation, matériaux granulaire, excavation, remblaiement et boîtier en inox.	Unité	2	3 000.00 \$	6 000.00 \$
1.4	Raccordement à une conduite existante inclus accessoires, butée, matériel d'enrobage	Unité	2	4 750.00 \$	9 500.00 \$
1.5	Essais sur les conduites Essais d'étanchéité	Global	70	48.00 \$	3 360.00 \$
Sous-total aqueduc:					43 310.00 \$
C	Égout pluvial				
3.1	Démolition et disposition des structures existantes inclus excavation et disposition	m lin	6	250.00 \$	1 500.00 \$
3.2	inclus accessoires, excavation, membrane, remblayage, transport, enlèvement de la conduite existante et disposition inclut raccordement aux conduite existantes	m. lin	6	375.00 \$	2 250.00 \$
Sous-total égout pluvial:					3 810.00 \$
D	Travaux électriques				
4.1	Installation de conduits électrique 2" Excavation, gestion des déblais, remblai	m. lin	6	75.00 \$	450.00 \$
4.2	Conducteur en cuivre, installation et raccordement calibre No.6 Pour alimentation lumineire et prise 120V	m.lin.	35	5.00 \$	175.00 \$
43	Entrée électrique sur fût d'aluminium pour le remplacement de l'entrée électrique du circuit #14 des luminaires du parc camille-michel Inclus fût, panneau, boîtier de contrôle et raccordement H.Q.	unité	1	14 000.00 \$	14 000.00 \$
Sous-total travaux électrique:					14 625.00 \$
F	Travaux de voirie				
6.1	Travaux d'élévation du pavage	m²	1000	8.50 \$	8 500.00 \$
6.2	Déblai 2ème classe 500mm de profondeur Excavation et disposition	m³	500	45.00 \$	22 500.00 \$
6.3	Travaux de fondation - MG-56 - 300mm inclut fourniture, mise en place et compaction	T.M.	540	32.00 \$	17 280.00 \$
6.4	Travaux de fondation - MG-20 - 200mm inclut fourniture, mise en place et compaction	T.M.	500	32.00 \$	16 000.00 \$
6.5	Membrane Géogrille Biaxiale Texcel TX-140	m²	750	5.00 \$	3 750.00 \$
Sous-total travaux de voirie:					68 030.00 \$
G	Travaux de pavage				
7.1	Mise en forme de la fondation supérieure avant pavage	m²	1000	6.50 \$	6 500.00 \$
7.2	Travaux d'ajustement de service (1300\$ inclus remplacement des cadres) (150\$ ajustement seulement)	unité	1	150.00 \$	150.00 \$



ESTIMATION BUDGÉTAIRE

Projet: **Bouclage de l'aqueduc de l'avenue des Seigneurs**
Description: **Raccordement des conduites d'aqueduc de l'avenue des Seigneurs et de la rue du Prince par le parc Camille-Michel**
Date: **2023-09-15**
Par: **A.Reid et J.Houde**

Dernière mise à jour du formulaire: 2022-06-06

Item	Description du travail	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant
7.3	Travaux d'ajustement de boîtier de vanne	unité	2	50.00 \$	100.00 \$
7.4	Pavage (70mm EB-14, Taux pose 160 kg/m ²)	T.M.	175	225.00 \$	39 375.00 \$
Sous-total travaux de pavage:					46 125.00 \$
H	Travaux de terrassement				
8.1	Déboisement	Heure	4	600.00 \$	2 400.00 \$
8.2	Terre végétale 150mm	m ²	140	22.00 \$	3 080.00 \$
8.4	Enlèvement et réinstallation d'un banc de parc	Forfait	0	1 500.00 \$	0.00 \$
8.5	Enlèvement et reconstruction de 2 clôtures	Forfait	1	2 000.00 \$	2 000.00 \$
86	Reboisement - 4 arbres conifères de 150cm	Global	1	2 500.00 \$	2 500.00 \$
Sous-total travaux de terrassement:					9 980.00 \$
I	Travaux de préparation et organisation				
9.1	Mobilisation en chantier	Global	1	3 717.60 \$	3 717.60 \$
9.2	Signalisation et maintien de la circulation	Global	1	1 674.45 \$	1 674.45 \$
9.3	Protection des aménagements existants	Global	1	1 674.45 \$	1 674.45 \$
9.4	Contrôle des eaux souterraine par pompage	Global	1	10 000.00 \$	10 000.00 \$
9.5	Soutènement de la conduite pluvial 900mm TBA	Global	1	5 000.00 \$	5 000.00 \$
9.6	Glissière en bois traité	Global	1	950.00 \$	950.00 \$
Sous-total travaux de préparation et organisation:					23 016.50 \$

Résumé

A	Aqueduc	43 310.00 \$
C	Égout pluvial	3 810.00 \$
D	Travaux électriques	14 625.00 \$
F	Travaux de voirie	68 030.00 \$
G	Travaux de pavage	46 125.00 \$
H	Travaux de terrassement	9 980.00 \$
I	Travaux divers	23 016.50 \$
	Sous-total 1	208 896.50 \$
	Imprévu (±10%)	18 873.89 \$
	Sous-total 2	227 770.39 \$
	Arpentage, autorisation environnementale, surveillance, contrôle qualité, financement (±10%)	22 777.04 \$
	Financement (5%)	11 388.52 \$
	Sous-total 3	261 935.95 \$
	Taxes nettes	13 064.06 \$
	Total	275 000.00 \$

Préparé par :

Joel Houde, ingénieur - 15 septembre 2023



Règlement 582-2023
décrétant une dépense et autorisant
un emprunt de 275 000 \$ le
bouclage du réseau d'aqueduc entre
la rue du Prince et l'avenue des Seigneurs

Annexe B



Bassin de taxation pour le règlement 582-2023 – daté du 13 septembre 2023
(représentant les immeubles desservis par le réseau d'aqueduc municipal)



Règlement 582-2023
décrétant une dépense et autorisant
un emprunt de 275 000 \$ pour le
bouclage du réseau d'aqueduc entre
la rue du Prince et l'avenue des Seigneurs

CERTIFICAT D'ATTESTATION DES APPROBATIONS REQUISES

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le présent certificat atteste que le *Règlement 582-2023* a reçu toutes les approbations nécessaires à son entrée en vigueur, et ce, selon les dates suivantes :

Avis de motion :	18 septembre 2023
Dépôt du projet :	18 septembre 2023
Adoption :	16 octobre 2023
Approbation des personnes habiles à voter :	1 ^{er} novembre 2023
Approbation du MAMH :	14 novembre 2023
Entrée en vigueur :	27 novembre 2023

EN FOI DE QUOI, ce certificat d'attestation des approbations requises est donné ce 27 novembre 2023.

(s) Yan Senneville

Yan Senneville
Greffier

(s) Jacques Gariépy

Jacques Gariépy
Maire